

27 avril 2015

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 806 800 francs, soit:

- l'ouverture d'un crédit brut de 1 403 300 francs, dont à déduire deux subventions, 221 700 francs du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie et 36 000 francs du programme ECO21-Negawatt de SIG, soit un montant net de 1 145 600 francs, destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 800 luminaires encore équipés avec des lampes à vapeur de mercure;**
- l'ouverture d'un crédit de 2 403 500 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 février 2015. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Marie Barbey et de M^{me} Patricia Richard les 31 mars et 21 avril 2015. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement pour l'excellente qualité de son travail.

Séance du 31 mars 2015

Audition de M^{mes} Marie-Hélène Giraud et Florence Colace, respectivement cheffe de service et architecte-éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que de M. Gennaro Miele, ingénieur électricien au Service de l'énergie

M^{me} Colace nous rappelle que le plan lumière a été validé en 2009, avec cinq objectifs. Il est question d'amener une plus-value en termes énergétiques et esthétiques. La Ville possède 22 876 points lumineux. La dépense s'est montée à 5,430 millions kWh soit 963 000 francs pour 2014. Avant l'assainissement, la dépense était de 8,3 millions kWh avec une durée de vie de onze ans. L'économie qui a pu être réalisée est donc de 34%.

Il est obligatoire de remplacer les lampes à vapeur de mercure, une technologie interdite à la vente dès le mois d'avril 2015. La Ville s'est mise d'accord avec les SIG pour faire perdurer ces lampes durant deux ans afin de laisser le temps de les remplacer. La LED prend une part grandissante dans l'éclairage public.

Les lanternes de la Vieille-Ville et les luminaires au bord du lac vont être remplacés, ces points lumineux sont moins nombreux avec des puissances plus faibles que les lampes qui ont été changées jusqu'à présent. Les lanternes de la Vieille-Ville ont été dessinées dans les années 1950 et leurs cadres peuvent simplement être restaurés. Il s'agit de remplacer uniquement les éléments techniques à l'intérieur de ces lanternes. Les autres modèles permettront de cibler les aires à illuminer. Huit cents cadres porteurs doivent en outre être remplacés.

M. Miele mentionne que la consommation totale de la Ville était en 2008 de 43 millions de kWh, La proposition PR-1116 permettra de continuer le travail entamé en remplaçant les 800 dernières lampes à vapeur de mercure. L'économie annuelle en termes de rejet de CO₂ est de 44 t. La Ville de Genève a déposé une requête auprès du Fonds cantonal pour le développement des énergies renouvelables et obtenu 210 000 francs, ainsi qu'auprès des SIG et reçu 36 000 francs. La Ville a également entrepris une démarche similaire auprès de l'Office fédéral de l'énergie, qui n'a pas encore répondu.

Questions-réponses

Les ampoules de la rade ont pris la grêle du 21 juin 2013, et un nombre record d'ampoules à incandescence ont provisoirement remplacé la LED faute de stock. Mais tout est rentré dans l'ordre l'automne passé. Les assurances ne sont pas entrées en matière.

Les nouveaux luminaires votés par la commission pour la place du Bourg-de-Four n'ont pas encore été réalisés, car il a fallu demander l'autorisation de chaque propriétaire. Cet aspect n'avait en effet pas été pris en compte dans la proposition présentée. Certains résidaient de l'autre côté de la planète. Les commissaires ne pourront donc pas «voir» ce que donne les éclairages proposés.

Certains sites sont délicats, la rénovation des lanternes relève en outre de l'artisanat et demande un peu de temps, les luminaires «boules» au bord du lac sont liés au niveau du lac et il est nécessaire de prendre une marge de sécurité, c'est pourquoi ces travaux sont budgétisés sur deux ans.

La Confédération a interdit les lampes à mercure, mais n'a pas promis de financer leurs remplacements. La fenêtre d'aide aux financements vient d'être ouverte, et nous ne savons pas pour l'heure si la demande de la Ville va être acceptée, mais cela peut modifier la proposition.

Les «heures creuses» sont celles durant lesquelles il y a moins de circulation, donc l'intensité de l'éclairage diminuera durant ces heures permettant une économie supplémentaire de 25% à 30%; cela ne se voit pas à l'œil humain.

Seuls les mâts corrodés seront changés, certains ont 60 ans, alors que leur durée de vie est estimée à trente ans. Il y a eu étude d'offres comparatives avec la prise en compte de la qualité, car nous ne pouvons pas jouer avec la sécurité.

Cette proposition correspond aux demandes de la Confédération, mais il n'est jamais exclu qu'ils changent encore d'ici cinq ans, dix ans, au fur et à mesure de l'évolution des technologies.

M^{me} Giraud nous assure que la Ville est très attentive aux demandes des citoyens et des milieux associatifs ou encore au retour de la police municipale. Des démarches se font en parallèle au coup par coup. S'il faut apporter un «balisage», il faut également prendre en compte la vision diurne, ainsi que la faune et la flore.

Concernant la motion M-995, et la demande qui avait été faite à la police municipale de lister par quartier les lieux mal éclairés, elle a été prise en compte dans cette proposition.

Concernant la technologie «Led», dont les principales composantes viennent de Chine, les prix ont en effet baissé suite à la baisse de l'euro ce qui est déjà répercuté sur les prix mentionnés. Quant aux anciennes installations encore en état de fonctionner, elle seront recyclées comme la loi l'oblige. Tous les matériaux pouvant être valorisés le seront.

Cette technologie permet également d'être bien plus précis, et évite d'éclairer les appartements, comme à la place Simon-Goulart.

Réponses écrites aux questions des commissaires

Le remplacement en urgence suite à la grêle du 21 juin 2014 a coûté 38 016 francs.

Les ampoules de remplacement Led (127 872 francs) ont une garantie de deux ans et une durée de vie de 15 000 heures, soit environ cinq ans.

La Ville n'est pas assurée contre la grêle.

Il n'y a pas eu d'autre phénomène météorologique qui ait causé des dégâts sur les cordons lumineux, à notre connaissance.

La Confédération devrait répondre à notre demande de subvention d'ici au 29 mai 2015.

Les câbles porteurs de l'éclairage suspendu ne contiennent pas de cuivre.

Certains des endroits mentionnés dans la motion M-995 ont déjà été sécurisés en matière d'éclairage, les autres sont compris dans cette proposition.

Améliorations déjà apportées ou prévues sur ces sites en matière d'éclairage

- place Cornavin:
 - ajout de luminaires suspendus au-dessus des voies de tramway (entre l'église de Notre-Dame et la place de la gare);
 - rue du Mont-Blanc / remplacement des luminaires réalisé dans la PR-694;
 - projet de remplacements des luminaires existants (en iodure métallique) par des luminaires à LED. Un essai va être effectué cette année. S'il est concluant, les autres luminaires seront remplacés sur le budget de fonctionnement, par étapes.
- plaine de Plainpalais:
 - réponse à la motion M-952 pour l'augmentation de l'éclairage au centre de l'allée centrale de la plaine: des projecteurs ont été installés pour éclairer le centre de l'allée centrale en 2014.
 - dès qu'il sera possible d'installer l'éclairage des mails périphériques (voir la proposition PR-994, à l'examen au Conseil municipal), cela améliorera également la perception globale de cet espace (dito les luminaires déjà mis en place proches des deux sorties de parking de part et d'autre).
- les quais.

Rive droite

- parc Mon-Repos, la Perle du lac et parc Barton:
 - dans les parcs: remplacement de tous les luminaires dans le cadre de la proposition PR-694;
 - le cheminement bordant le lac: remplacement des bornes «Regard» par des bornes «Bega» sur (proposition PR-935/III – travaux réalisés en 2014).
- remplacement du cordon lumineux (deuxième génération des lampes à LED Ville de Genève / légère augmentation du flux lumineux – travaux réalisés en 2014);
- remplacement des lampes à induction dans les luminaires «Marshall» par des lampes à LED, donc amélioration de la lumière – travaux réalisés en 2014.

Rive gauche

- remplacement des luminaires «boules» / travaux prévus dans la proposition PR-1116;

- installation de 11 luminaires sur mât le long du quai Gustave-Ador (entre la jetée du jet d’eau et Baby-Plage), côté quai piéton – travaux réalisés en 2011;
- le cheminement bordant le lac de Baby plage à Genève-Plage: remplacement à venir des bornes «Regard» par bornes «Bega» (idem rive droite).

Annexes M-995 A: listes des lieux identifiés par la police municipale

Rues / Lieux	Actions
Chemin des Vignes	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Chemin piétonnier qui traverse le parc Trembley de la rue de Moillebeau à la rue Giuseppe Motta (promenade Maurice-Braillard)	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Avenue de la Forêt	Chemin privé. Appartenant à la régie Naef
Cité Villars et Cité Vieusseux (chemin reliant route des Franchises à route de Meyrin)	Adjonction de luminaires réalisée dans le cadre de la PR-935 / II
Chemin Galiffe	Remplacé dans le cadre de la PR-694 Reste deux luminaires à remplacer dans le cadre de PR-1116
Sentier du Promeneur-Solitaire	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Grand-Rue	A remplacer dans le cadre de la PR-1116
Rue de la Cité	A remplacer dans le cadre de la PR-1116
Rue des Granges	A remplacer dans le cadre de la PR-1116
Rue Saint-Germain,	A remplacer dans le cadre de la PR-1116
Ruelle du Midi	A remplacer dans le cadre de la PR-1116 Luminaire ajouté en 2014 entre Midi et Saint-Laurent
Rue Saint-Laurent	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Rue Viollier	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Chemin des Tulipiers	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Pataugeoire du parc Bertrand	Les pataugeoires ne sont pas éclairées spécifiquement, leur utilisation étant principalement diurne
Promenade Charles-Martin	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Chemin de la Boisserette	Remplacé dans le cadre de la PR-694

Rue Baudit	Deux luminaires ont été ajoutés
Rue de l'Industrie	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Cour du Midi	Privé Ville de Genève / DPBA Projet de rénovation éclairage – en cours
Avenue des Grottes	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Rue des Quatre-Saisons	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Cour de la Cité-de-la-Corderie	Luminaires ajoutés et rénovés en 2013 sur budget
Rue des Amis	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Rue Fendt (square Jacob-Spon)	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Rue de la Sibérie	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Allées du parc Vermont	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Nant des Grottes	Luminaires existants remplacés en 2008 Traversée de l'espace boisé non éclairée actuellement
Parc des Cropettes	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Le passage pour piétons, situé à la rue des Rois devant le cimetière du même nom, est très mal éclairé.	Remplacé dans le cadre de la PR-694 A prévoir: adjonction d'un luminaire pour passage piéton sur le budget Ville de Carouge
Rue des Mouettes	
Parc Baud-Bovy	Un projet d'adjonction de luminaires est prévu
Parc des Chaumettes	Le projet ne prévoyait pas l'éclairage du parc mais un éclairage périphérique
Barthélémy-Menn (impaire), qui conduit sur la rue de l'Aubépine.	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Promenade des Minoteries	A remplacer dans le cadre de PR-1116
Rue des Battoirs, côté quai Ernest-Ansermet.	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Berges du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont Sous-Terre	A remplacer dans le cadre de PR-1116
Les sous-bois du Bois de la Bâtie	En partie remplacé dans le cadre de la PR-694 En partie à remplacer dans le cadre de PR-1116
Rue des Gazomètres	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Rue de Fribourg	Remplacé dans le cadre de la PR-694

Rue de Neuchâtel	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Ecole Pâquis Centre	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Ecole de Châteaubriand	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Parking de la Perle du lac	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Promenade de la Perle du lac	Remplacé dans le cadre de la PR-694
Parc Barton	Remplacé dans le cadre de la PR-694

Concernant la résolution R-164, tous les éclairages de la promenade du Pin vont être remplacés et améliorés.

Séance du 21 avril 2015

Suite aux réponses fournies par écrit aux très nombreuses questions des commissaires, la présidente passe au vote de cette proposition, qui est approuvée à l'unanimité, soit par 13 oui (3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 3 S, 2 Ve).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 403 300 francs, dont à déduire deux subventions, 221 700 francs du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie et 36 000 francs du programme ECO21-Negawatt de SIG, soit un montant net de 1 145 600 francs, destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 800 luminaires encore équipés avec des lampes à vapeur de mercure.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 403 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 403 500 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 403 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe à consulter sur le site internet: Luminaires à vapeur de mercure restant à remplacer